

ZIMBABWE

La police fait un usage abusif du gaz lacrymogène : 10 morts

Index AI : AFR 46/027/2004

ÉFAI

Mercredi 22 septembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International demande qu'une enquête approfondie et indépendante soit menée sur les 10 décès au moins, survenus depuis le 2 septembre dernier à Porta Farm, un quartier composé d'habitations de fortune, à la périphérie de Harare.

Le 2 septembre, la police anti-émeutes, des « anciens combattants » et des membres des « milices » de jeunesse seraient arrivés à Porta Farm, afin d'en déloger quelque 10 000 personnes qui y vivaient, certaines depuis 1991. Cette intervention était en contrevention avec un arrêt pris précédemment par un tribunal, qui s'opposait à l'expulsion des habitants du quartier. Selon des témoins, la police aurait envoyé du gaz lacrymogène à l'intérieur même des habitations.

Un habitant de Porta Farm (un homme souffrant de tuberculose) serait mort le 2 septembre, peu après avoir été exposé au gaz lacrymogène. Un jeune enfant serait mort le lendemain. Le dimanche 19 septembre, on dénombrait huit autres victimes parmi les habitants de Porta Farm. Selon la population locale, toutes les personnes décédées avaient été exposées au gaz lacrymogène. Parmi elles figuraient une mère de famille et son bébé, âgé de cinq mois, qui se trouvaient chez eux lorsque la police avait envoyé du gaz lacrymogène à l'intérieur des bâtiments. Plusieurs des victimes étaient déjà malades au moment des faits.

Depuis l'intervention de la police, des centaines d'habitants du quartier se plaignent de douleurs à la poitrine ou au ventre, de saignements de nez et d'autres troubles, qui seraient dus au gaz lacrymogène. Les médecins qui ont examiné un certain nombre de résidents de Porta Farm au lendemain des événements du 2 septembre estiment que les personnes les plus sévèrement atteintes étaient des individus particulièrement vulnérables, présentant des pathologies préexistantes, comme la tuberculose.

Amnesty International est scandalisée par la brutalité avec laquelle a agi la police zimbabwéenne. Elle est profondément

préoccupée par les décès enregistrés à Porta Farm. « *Le fait d'envoyer du gaz lacrymogène dans un espace confiné est en totale contrevention avec les normes internationales relatives au recours à la force de la part de responsables de l'application des lois, en raison du danger qu'une telle pratique présente pour les personnes exposées* », a rappelé Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains est également préoccupée par l'apparente volonté des autorités d'expulser de force les habitants de Porta Farm. Les expulsions forcées – terme qui désigne, au niveau international, les opérations d'expulsion menées en dehors de toute procédure légitime – constituent une atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine. Elles constituent également une violation des obligations contractées par le Zimbabwe au titre des traités relatifs aux droits humains auxquels il est partie. Les expulsions forcées compromettent le droit à un logement décent et soumettent les gens à une ingérence arbitraire ou illégale dans leur vie privée, leur vie de famille ou leur foyer.

« *Le gouvernement du Zimbabwe a le devoir de permettre à toutes les personnes relevant de son autorité de bénéficier de conditions de logement adéquates*, a indiqué Amnesty International. *Toute réinstallation d'habitants de Porta Farm doit se faire dans le respect de leurs droits civils, politiques, sociaux et économiques.* »

« *Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que toutes les personnes affectées par le gaz lacrymogène utilisé par la police soient examinées et reçoivent, le cas échéant, les soins médicaux que leur état exige* », a ajouté l'organisation.

Contexte

En 1991, des milliers de personnes vivant dans des logements de fortune dans les environs de Harare ont été déplacées par le gouvernement, qui les a installées provisoirement à Porta Farm, en attendant qu'une solution définitive de relogement puisse leur être proposée. Treize ans plus tard, la majorité de ces personnes sont toujours à Porta Farm. Les habitants du quartier auraient été informés en juillet 2004 qu'ils allaient être réinstallés sur d'autres terres. Ils auraient cependant été menacés de mort, un peu plus tard, par des « anciens combattants », au cas où ils iraient s'installer aux endroits qui leur étaient proposés. Les résidents du quartier ont obtenu le 31 août

2004 une suspension d'expulsion de dix jours, qui leur a été accordée par un tribunal, dans l'attente d'un complément d'enquête.

Le gaz lacrymogène est potentiellement mortel lorsqu'il est utilisé dans des lieux fermés. Il peut également provoquer la panique dans la foule, qui cherche alors à se sauver à tout prix. Les personnes grièvement blessées ou tuées le sont le plus souvent dans ce type de situation. Cela fait plusieurs années qu'Amnesty International relève des cas d'usage abusif de gaz lacrymogène par la police du Zimbabwe. Cela a notamment été le cas lors d'incidents survenus à l'Université du Zimbabwe, en 1995 et 2001.

Amnesty International a pu voir certaines des grenades lacrymogènes tirées par la police le 2 septembre à Porta Farm. Nombre d'entre elles portaient les initiales « PW », quelques-unes les initiales « ZW ». Des grenades présentant le même marquage avaient déjà été utilisées dans les bâtiments de la cité universitaire, en novembre 2001, par la police nationale. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>